

- 15) Manuscrit 423, le livre des roues d'Isidore de Séville, explicit Dulcia.
- 16) Manuscrit 341, f. 244.
- 17) Manuscrit 260, f. 183, vita : Anstrude.
- 18) Manuscrit 260, f. 110 v. de vita Salaberge.
- 19) Manuscrit 260, f. 110 v. de vita Salabenge.
- 20) Manuscrit 260, f. 185.
- 21) Tessier : Le baptême de Clovis, p. 240.
- 22) Manuscrit 260, f. 187.
- 23) Chronique de Fredegaire, p. 667-668.
- 24) Manuscrit 260, f. 189 et 189 v.
- 25) Vita Agilberti (Mabillon A.S. S.B., T. III, p. 325).
- 26) Manuscrit 260, f. 190.
- 27) Manuscrit 341.
- 28) Manuscrit 260, f. 190 v. et 191.
- 29) Manuscrit 260, f. 191.
- 30) L'Abbaye Notre-Dame de Jouarre, T. I, p. 43, sur l'autonomie temporelle des monastères colombaniens à l'égard des évêques.
- 31) Charte de Charles le Chauve, 5 mai 877, Compiègne. Chartre en faveur de Sainte Marie de Compiègne.
- 32) Manuscrit 341, obituaire cathédrale.  
Salaberge, f. 244 10 kal Octobre.  
Anstrude, f. 265 16 kal Novembre.  
Boson, f. 108 non. mai.
- 33) Chanoine Souplet - abbé Henry : « Sainte Salaberge, abbesse de Richecourt et Saint-Jean de Laon », Verdun, 1956.
- 34) Manuscrit 410 bis : inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1523, publié par E. Fleury.  
— Un vase d'argent suspendu à la deuxième couronne reliquaire relique de Sainte Salaberge, de Sainte Anstrude sa fille et du voile de celle-ci, p. 30.  
— Un reliquaire à pied rond surmonté d'un pinacle à 4 côtés, ciselé en forme d'écaillles de poisson, autour duquel sont assises quatre statuettes d'argent, contenant une côte de Sainte Anstrude, p. 37.
- 35) Wyard : « Histoire de l'abbaye Saint-Vincent », p. 22.



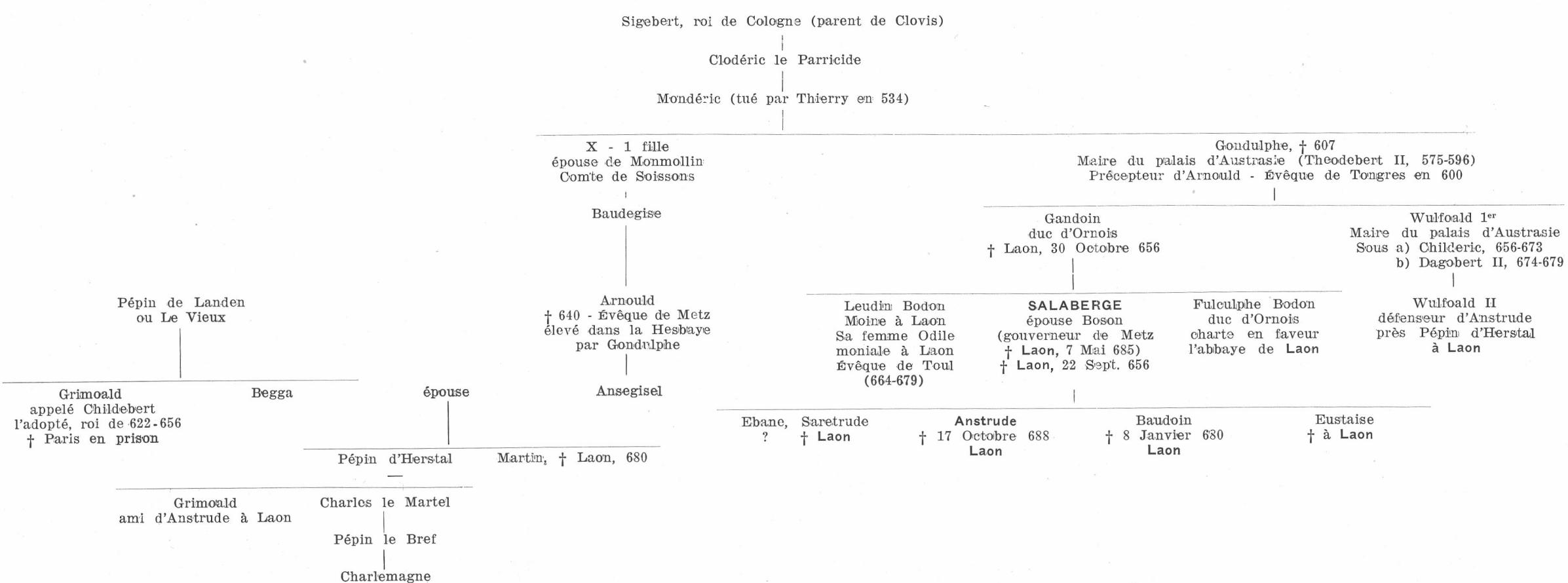
## Les grands Révolutionnaires de l'Aisne et leurs pays nataux

(suite)

### Camille DESMOULINS

Lucie Simplex *Camille Benoît Desmoulin* naquit le 2 mars 1760 à Guise. Il était le fils du lieutenant civil et criminel du

## La Famille de SALABERGE et les PIPPINIDES



bailliage de cette ville. Grâce à un parent éloigné Deviefville des Essarts, avocat au parlement, il obtint une bourse au collège Louis-le-Grand à Paris après être allé dans une pension religieuse du Cateau-Cambresis. Il arriva à Paris en octobre 1771. En mars 1785, il fut reçu licencier en droit. Dans ce collège, il était condisciple de Robespierre et devint son ami.

En mars 1785, il prêta le serment d'avocat au Parlement de Paris. A la fin de 1788, il revint à Guise pour l'élection aux États Généraux. Les campagnes de la région étaient très malheureuses parce qu'elles avaient été dévastées par la grêle en juillet 1788 et un hiver très rigoureux à partir de septembre. Camille Desmoulin fut commissaire représentant la paroisse d'Anguilcourt près de La Fère à l'assemblée du bailliage de Guise. Celle-ci l'élit ensuite comme représentant de ce petit bailliage à l'assemblée du grand bailliage de Vermandois à Laon.

Son père avait aussi été élu représentant du bailliage de Guise, mais il refusa d'aller à Laon pour raison de santé. A Laon, du 20 au 22 mars, on ne proposa pas à Camille de l'élire aux États Généraux. Ce fut son cousin Deviefville qui fut élu comme représentant du Tiers État de Guise. Alors Desmoulin quitta définitivement son pays natal.

Après le renvoi du ministre Necker qui est très populaire (12 juillet 1789), il harangue la foule au Palais Royal. Il lui dit de s'armer pour se défendre contre les troupes royales et pour se reconnaître de prendre des cocardes vertes. Deux jours après, la Bastille est prise (d'où la légende de Camille Desmoulin au début de la 3<sup>e</sup> République).

En décembre 1789, il commence à publier son journal révolutionnaire : « *Les Révolutions de France et de Brabant* ». La Belgique s'est, en effet, révoltée en même temps que la France contre son prince : l'empereur du Saint-Empire Romain Germanique qui réside à Vienne en Autriche. Il édite en même temps une série de pamphlets révolutionnaires et il est un membre influent du club des cordeliers. Le journal ultraroyaliste qui lutte contre le sien s'intitule « *Les Actes des Apôtres* ». Il est dirigé par le célèbre Rivarol auteur de la « *Défense et illustration de la langue française* ».

Après la fuite du roi à Varennes, en juin 1791, et la fusillade au Champ de Mars, le 17 juillet, des pétitionnaires qui demandent la déposition du roi, il est obligé de suspendre la publication de son journal. En effet, les Feuillants ou royalistes constitutionnels comme La Fayette et Bailly, le maire de Paris, estiment que le roi, malgré ses torts, est le meilleur rempart contre le désordre et ils poursuivent les révolutionnaires de gauche, partisans de la république.

Mais le soulèvement populaire du 10 août 1792, à la suite de l'invasion prussienne et du manifeste du général ennemi, le duc de Brunswick, en faveur de Louis XVI, lui refait sa

fortune : son ami Danton est nommé ministre de la Justice et il prend Camille comme secrétaire du sceau. Celui-ci, à son tour, fait élire son parent éloigné et compatriote, Fouquier-Tinville, comme directeur d'un des jurys du tribunal criminel extraordinaire du 17 août 1792, qui annonce le tribunal révolutionnaire de 1793-1794. Le 15 septembre 1792, le ministre charge Camille d'inspecter les villes de Laon, Soissons et Guise et de faire une enquête sur les juges de ces localités.

Avant de partir, il est élu député de Paris à la Convention avec Danton d'Arcis-sur-Aube et Robespierre d'Arras. Il siège, à côté de ceux-ci, parmi les Montagnards ou révolutionnaires de gauche. En effet, Paris n'avait eu que des membres de ce parti, soutenus par sa commune insurrectionnelle du 10 août.

En 1793, Desmoulins continue ses attaques contre les Girondins ou Brissotins (du nom d'un de leurs chefs, le journaliste Brissot) ou républicains de droite, qu'il a commencées l'année précédente. Il publie, en particulier, le pamphlet : « *Histoire des Brissotins* » (avril 1793). Mais, après les débuts de la Terreur, à la fin de 1793, il suit l'évolution de Danton et réclame dans son nouveau journal « *Le vieux Cordelier* » (décembre 1793) un « *Comité de Clémence* ». Il fait partie des « Indulgents » et s'oppose aux « Hébertistes » ou ultra-révolutionnaires. Ceux-ci ont pour périodiques : « *Le Père Duchesne* ». Il se heurte aussi aux membres du Comité de Salut Public, en particulier à son ancien condisciple de Louis le Grand, Robespierre, et à son compatriote Saint-Just, avec lequel il était au début de la Révolution en bons rapports épistolaires. Il raille celui-ci et l'accuse de regarder sa tête comme la pierre angulaire de la République et de la porter sur ses épaules avec respect comme un saint sacrement.

Il est arrêté avec les Dantonistes après un rapport de ce même Saint-Just à la Convention, au nom du Comité de Salut Public. Il passe avec ses amis devant le Tribunal révolutionnaire, est condamné à mort et exécuté le 6 avril 1794. Son père avait écrit une lettre à Fouquier-Tinville pour tenter de le sauver.

#### BIBLIOGRAPHIE

LABRACHERIE (Pierre), *Camille Desmoulins, grandeur et misère d'une âme ardente* (Paris, 1948. In-8°, 254 p.).

\*\*

#### Documents et études concernant les rapports de Camille Desmoulins et de son pays natal

Élection du père de Camille Desmoulins comme (grand) électeur du bailliage de Guise, devant aller à l'assemblée du grand bailliage de Vermandois séant à Laon :

« Le lieutenant général ayant été élu à l'unanimité, moins une voix de la paroisse de Bernot, applaudit à cette voix comme au symbole de la liberté, mais remercia pour cause de santé après avoir témoigné sa sensibilité de l'honneur d'une telle confiance ».

(Assemblée du bailliage de Guise, P.-V. des séances).

Mais son fils est élu (grand) électeur :

« 24 — Lucie-Simplice-Camille-Benoît Desmoulins »...

(Liste des électeurs du bailliage de Vermandois).

Arch. Aisne  
Bailliage Vermand. 19.

\*\*

Guise manquait de blé en Juin 1789. Soissons lui en avait fourni 21 muids. Mais cela était insuffisant. Il lui fallait de l'argent pour en acheter d'autres.

Alors sur les instances de De Vieville des Essarts, député de Guise, le premier ministre, Necker, accorde une allocation de 6.000 livres à l'élection de Guise.

Mais Necker est renvoyé le 11 Juillet. Alors, peut-être pour conserver cette allocation en faveur de Guise son pays natal, C. Desmoulins soulève les parisiens au Palais-Royal le 12 Juillet.

Le 14 Juillet, la Bastille est prise et l'allocation de Guise est conservée.

Comme quoi les petites causes produisent les grands effets !

#### SOURCES

HENNEQUIN (René), *La formation du département de l'Aisne en 1790* (Soissons, 1911), p. 205 et 206, note. Le registre des audiences de police (mai-déc. 1789), mentionné p. 206, n'est ni indiqué dans l'inventaire des archives de Guise par de Sars (Séries FF, D ou I), ni conservé à la mairie. On ne trouve, dans cette dernière, qu'un registre de délibérations municipales du 3 mai 1788 au 23 avril 1789.

\*\*

#### Jugement du Tribunal Révolutionnaire contre les Dantonistes (1794, 5 avril)

« Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire, Établi par la loi du 10 mars 1793, séant à Paris, au Palais, Qui sur la déclaration du juré de jugement, portant : Qu'il a existé une conspiration tendante à rétablir la monarchie, à détruire

la représentation nationale et le gouvernement Républicain ; que Lacroix, Danton, Hérault, Philippeaux, Westerman et *Camille-Desmoulins*, sont convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration ;

Qu'il a existé une conspiration tendante à diffamer, à avilir la représentation nationale, et à détruire, par la corruption, le gouvernement Républicain ;

Que Fabre, Chabot, Delaunay, sont convaincus d'avoir trafiqués de leurs opinions, comme Représentants du peuple... ».

Arch. J 1633.

\*\*

## FOUQUIER-TINVILLE

Antoine-Quentin *Fouquier-Tinville* naquit en 1746 à Hérouël, devenu Foreste en 1843, situé dans le canton de Vermand près de Saint-Quentin et juste à la limite de notre département et de celui de la Somme. Son père, Éloy Fouquier de Tinville, était un riche cultivateur. Il avait acheté la seigneurie d'Hérouël, avec ses dépendances : les terres d'Auroir et de Foreste. Il s'était marié avec la fille d'un conseiller du bailliage de Saint-Quentin. Il en avait eu cinq fils et une fille. Antoine Quentin était le second. A la mort de son père, en 1759, la femme de celui-ci et ses enfants se partagèrent ses biens. Antoine Quentin fut le seul à garder le nom Fouquier de Tinville. Ses frères adoptèrent le nom de la terre qui leur était échue : ainsi, l'aîné prit le nom de Fouquier d'Hérouël, le cadet celui de Fouquier de Foreste. Il y avait aussi un Fouquier de Vauvillée.

Puis, son père qui voulait faire de lui un homme de loi, l'envoya au collège de Noyon. En 1765, il devient clerc chez un procureur de Paris. Il achète ensuite, en 1774, une charge de procureur au Châtelet de Paris (on dirait aujourd'hui d'avoué près le tribunal de grande instance de Paris).

Il se marie avec une cousine qui meurt quelques années après, et dont il a 3 enfants. Il se remarie alors. De sa seconde femme, il a 4 nouveaux enfants.

En 1783, il vend sa charge pour une raison inconnue et vit d'expédients avec sa famille nombreuse. Le début de la Révolution ne change pas cet état de chose, bien que son frère Fouquier d'Hérouël soit élu député du Tiers État du bailliage de Saint-Quentin aux États Généraux de 1789, puis à la Constituante. Malgré l'aide de celui-ci, il n'obtient aucune place de fonctionnaire.

Mais la prise des Tuileries le 10 août 1792 le tire de ce mauvais pas. En effet, Danton, très populaire auprès des sans-culottes parisiens, est nommé ministre de la justice. Il prend comme secrétaire du sceau son ami Camille Desmoulins,

natif de Guise. Alors, Fouquier se rappelle que celui-ci est non seulement son compatriote, mais aussi un cousin éloigné. Il lui écrit aussitôt en faisant ressortir son « patriotisme », ses connaissances juridiques et ses lourdes charges de famille. Cela réussit et grâce à son « cher parent » il fut élu directeur d'un des jurys d'accusation du tribunal extraordinaire dit du 17 août 1792. Cette juridiction est supprimée le 29 novembre 1792. Alors Fouquier est élu substitut de l'accusateur public au Tribunal criminel de la Seine. Le 12 février 1793, il refuse un poste de magistrat à Saint-Quentin. Le 13 mars, il est nommé substitut de l'accusateur public au Tribunal criminel extraordinaire qui deviendra en octobre 1793 le Tribunal révolutionnaire. Puis, peu de temps après, il en devient l'accusateur public.

Il s'y montre d'une grande rigueur et obéit fidèlement aux ordres du Comité de Salut Public : il requiert contre la reine, les Girondins (en octobre 1793), de nombreux généraux (Custine, Houchard, Biron, etc...), des Feuillants (Bailly, Barnave), le duc d'Orléans (fin 1793) ; les Hébertistes et les Dantonistes (mars, avril 1794) ; des anciens fermiers généraux (dont le savant Lavoisier) ; des anciens parlementaires de Paris et Toulouse, des habitants de Verdun qui avaient trop bien reçu les Prussiens en 1792 et bien d'autres personnes au total 2.625 qu'il envoie à l'échafaud. Plus de la moitié de ce total le furent à partir de la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) qui supprimait les avocats, l'instruction préalable et les preuves écrites, jusqu'au 9 thermidor (27 juillet), soit en 48 jours (ce qui fait une trentaine de personnes par jour en moyenne).

Il requiert contre Camille Desmoulins malgré sa parenté avec celui-ci, et ce qu'il lui devait. Pourtant le père de Camille lui avait envoyé une lettre le suppliant de sauver son fils.

Cette hécatombe s'explique, en partie, par la menace d'invasion qui pesait sur la République Française environnée d'ennemis et la psychose de complots plus ou moins réels qui régnait alors. Fouquier requiert aussi contre les Robespierristes, mais il fut arrêté peu de temps après, le 9 thermidor, condamné à mort et guillotiné le 18 floréal an III (7 mai 1795).

#### BIBLIOGRAPHIE

LABRACHERIE (Pierre), *Fouquier-Tinville, accusateur public* (Paris, 1961. In-8°, 387 p.).

\*\*

#### Documents concernant Fouquier-Tinville et ses rapports avec son pays natal

*Acte de baptême de Fouquier-Tinville. Registre paroissial d'Hérouët (aujourd'hui Foreste, canton de Vermand).*

« Le douzième jour du mois de juin de l'année mil sept cent quarante six a été baptisé... Antoine Quentin né vendredi dernier dixième jour du même mois... fils de M<sup>e</sup> Eloy Fouquier de Thinville demeurant en cette paroisse et de Mlle Marie Louise Martine »...

Arch. Aisne, registres paroissiaux, Herouël, 1698-1790.

*Lettre de Fouquier-Tinville à Camille Desmoulins le 20 Août 1792 :*

« Jusqu'à la journée à jamais mémorable du 10 de ce mois, mon cher parent, la qualité de patriote a été non seulement un titre d'exclusion à toute place, mais même un motif de persécution : vous en fournissez vous-même l'exemple. Le temps est enfin arrivé, il faut l'espérer aussi, où le patriotisme vrai doit triompher et l'emporter sur l'aristocratie ; c'est même un crime d'en douter d'après les *ministres patriotes* que l'Assemblée nationale vient de nous donner. Je les connais tous par leur réputation, mais je n'ai pas le bonheur d'en être connu. Vous seul pouvez m'être utile soit par vos connaissances et vos relations particulières auprès d'eux. Mon patriotisme vous est connu, ainsi que ma capacité surtout pour les affaires contentieuses. Je me flatte que vous voudrez bien intercéder auprès du ministre de la Justice (1) pour me procurer une place, soit dans ses bureaux, soit partout ailleurs. Vous savez que je suis père d'une nombreuse famille et peu fortunée. Mon fils aîné âgé de seize ans, qui a volé aux frontières, m'a coûté et me coûte beaucoup. Je compte sur votre ancienne amitié et votre zèle à obliger... Je suis très parfaitement, mon cher parent, votre très humble et très obéissant serviteur.

Fouquier, homme de loi ».

Cf. Édouard Fleury, *Études révolutionnaires : Camille Desmoulins*, d'après Matton Ainé : *Correspondance inédite de Camille Desmoulins* (Paris, 1836), p. 144 et 145.

*Lettre du père de Camille Desmoulins à Fouquier-Tinville au début d'avril 1794 :*

« Citoyen, je ne te demande qu'une chose, au nom de la justice et de la patrie, car le vrai républicain ne sait connaître qu'elles, c'est de scruter par toi-même et de faire scruter par les jurés de jugement, la conduite entière de mon fils et celle de son dénonciateur, quel qu'il soit ; on reconnaîtra bientôt qu'il est véritablement le plus républicain : la confiance que j'ai dans son innocence me fait croire que cette accusation sera un nouveau triomphe, aussi intéressant pour la République que pour lui-même ! ».

Publiée p. 243 de Laibracherie (Pierre), *Camille Desmoulins, grandeur et misère d'une âme ardente*. (Paris, 1948). Document retrouvé par Jules Claretie dans les archives du tribunal révolutionnaire.

1) Danton.

*Lettre de Fouquier-Tinville au Procureur Syndic de Saint-Quentin le 12 février 1793 :*

« Au moment où j'ai été nommé par mes concitoyens à la place de juge au tribunal du district de Saint-Quentin, vous saviez que j'exerçais la place de directeur du jury d'accusation près du tribunal criminel provisoire du 17 août dernier... les fonctions de cette place ne m'ont pas permis de me rendre à l'installation du tribunal (de Saint-Quentin), et depuis la suppression (de ce tribunal criminel), il a fallu s'occuper de faire la répartition de tous les procès dans les dix tribunaux. Cette opération m'a conduit plus loin que je ne croyais et à l'instant où je me disposais à me rendre à mon poste, le corps électoral m'a nommé à la place d'un des accusateurs publics du tribunal criminel du département de Paris. Cette place que j'ai cru de mon devoir d'accepter, attendue son importance et pour répondre à la confiance de cette grande cité, ne permet pas de me rendre à mon poste de juge au tribunal du district de Saint-Quentin dont je me démets en vos mains par la présente. Ce n'est pas sans quelque regret que je donne cette démission, par la raison qu'elle me mettoit à même de vivre parmi mes concitoyens et ma famille, mais des circonstances m'obligent de prendre le parti que je prends, malgré que je ne me dissimule pas qu'en acceptant cette place d'accusateur, je m'impose le devoir le plus rigoureux et la privation de tout... »

« Signé : *Fouquier-Tinville* ».

Arch. Aisne L 2673.

\*\*

## BABEUF

François-Noël *Babeuf*, dit Camille en 1794 et à partir de l'automne de cette année Caïus Gracchus, est né dans la paroisse Saint-Nicaise de Saint-Quentin le 23 novembre 1760. Cette paroisse se trouvait au sud-ouest de l'hôtel de ville près de la place actuelle Dufour Denelle et de l'avenue Faidherbe.

Son père Claude Babeuf était employé dans l'administration des fermes, c'est-à-dire dans l'administration des impôts indirects, gérée par des adjudicataires connus sous le nom de fermiers généraux. C'était un ancien militaire qui avait déserté.

Il mourut en 1779 quand son fils avait 19 ans. Entre temps, celui-ci avait commencé à gagner sa vie comme clerc chez un commissaire à terriers à l'âge de 15 ans.

Il n'avait reçu auparavant comme instruction que celle qu'avait pu lui donner son père, c'est-à-dire peu de chose.

Comme son père avait perdu sa place en 1775, le petit

F. Noël devait subvenir aux besoins de sa nombreuse famille : c'était vraiment un prolétaire comparé aux autres grands révolutionnaires qui étaient tous de famille bourgeoise aisée et avaient reçu une bonne instruction secondaire et supérieure.

Babeuf devient ensuite domestique de 1777 à 1783, pendant 6 ans, près d'Amiens. Il se marie avec la femme de chambre de son premier patron. Mais il quitte cette situation subalterne.

Il devient en 1783 employé chez un arpenteur à Noyon puis en 1784 il s'établit à son compte, commissaire à terrier à Roye. Ce métier consiste à refaire ou à retrouver des titres en vertu desquels les seigneurs féodaux avaient perdu jadis sur les paysans des droits tombés en désuétude.

En même temps, il lit beaucoup et se cultive.

De 1785 à 1788, il correspond avec le secrétaire de l'Académie d'Arras. Il y forme ses idées communistes, si bizarre que cela puisse paraître, un abîme séparant pourtant les préoccupations de son correspondant et les siennes. La totalité de cette correspondance a été retrouvée tout récemment dans les papiers de l'Académie d'Arras.

Dès 1789, Babeuf se lance dans la politique, va à Paris, y attaque Mirabeau. Il y publie ensuite le « *Cadastre perpétuel* » où il propose un impôt proportionnel sur la propriété et demande le partage des terres (la loi agraire).

Puis il revient à Roye et prend la tête de l'agitation pour la suppression des impôts indirects d'ancien régime : il fait signer une pétition dans 800 communes de la Somme et de l'Aisne (région de Saint-Quentin et de Guise) et publie à Noyon en 1790 et 1791 le « Correspondant picard ».

Il est arrêté en Mai 1790 pour cette agitation et libéré par suite des interventions du comte de Lauraguais, seigneur de Manicamp (près de Chauny) et de Marat !

Puis il rédige des doléances pour des communes de l'Oise et de la Somme.

Il soutient aux élections de l'assemblée législative, en octobre 1791, l'élection dans l'Oise du curé démocrate Coupé.

Après Août 1792, il est élu membre du conseil général de la Somme et ensuite administrateur du district de Montdidier. En février 1793, il est accusé d'avoir fait un faux au cours d'une vente d'un bien national, pour favoriser un pauvre aux dépens d'un riche. Il s'enfuit à Paris et y trouve un emploi comme secrétaire aux administrations des Subsistances de la capitale puis de la République. Comme il participe à l'agitation hébertiste et enragedée à l'automne 1793, il est arrêté le 14 novembre 1793. Libéré le 7 décembre, il est arrêté de nouveau le 30 janvier 1794. Le tribunal de cassation casse le jugement du tribunal criminel de la Somme le condamnant à 20 ans de fer et renvoie l'affaire le 9 Juin 1794 au tribunal criminel de l'Aisne. Celui-ci le 30 messidor an II (18 Juillet 1794) libère

*Babeuf provisoirement sous caution, pour faire un supplément d'enquête.*

L'ancien procureur général syndic de l'Aisne Pottofeux, qui sera plus tard arrêté avec Babeuf, est peut-être intervenu pour faciliter cette libération.

Rentré à Paris pour le 9 thermidor, Babeuf fait d'abord chorus avec les thermidoriens de droite dans son « *Journal de la Liberté de la Presse* » et différentes brochures aux titres tapageurs : « *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier* » etc... Il s'en prend à Robespierre au nom de la démocratie.

Le « *Journal de la Liberté de la Presse* » change de titre le 4 octobre 1794 : il se nomme : le « *Tribun du peuple* ». Babeuf s'appelle désormais Gracchus Babeuf du nom des 2 tribuns romains du 2<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, auteurs d'une loi agraire.

Mais il développe ses théories communistes dans son journal et il s'attaque aux thermidoriens bourgeois. Il en vient même à parler du droit à l'insurrection.

Alors on l'arrête de nouveau le 5 février 1795. Il reste en prison jusqu'au 18 octobre de cette année. Il revient ensuite à Paris et reprend la publication du « *Tribun du peuple* ». Il veut faire autour de lui le rassemblement des plébéiens : anciens Robespierristes et anciens Hébertistes. Il fonde la société du Panthéon qui rassemble jusqu'à 2.000 personnes. Ce club, qui attaque violemment le Directoire, est fermé sur l'ordre de celui-ci, par Bonaparte commandant de l'armée de l'intérieur (28 février 1796).

Alors Babeuf et ses amis, en particulier le célèbre Buonarrotti, qui racontera plus tard son histoire, prépare une conspiration. Il fonde un Comité insurrectionnaire qui prépare une Vendée plébéienne. Il fait de la propagande parmi les soldats et ouvriers parisiens. Il s'entend avec un groupe de conventionnels montagnards rescapés. Il prépare des décrets d'inspiration communiste pour les promulguer après la prise du pouvoir.

Dénoncé au Directeur Carnot par un traître, les chefs de la conspiration sont arrêtés le 10 Mai 1796. Comme l'un de ceux-ci était parlementaire (1), ils sont traduits devant la Haute Cour à Vendôme. Après un long procès du 5 octobre 1796 au 26 mai 1797, Babeuf fut condamné à mort et exécuté avec l'un de ses amis.

La théorie communiste de Babeuf concernait surtout la propriété agraire, qui était la principale à l'époque puisque l'industrie était encore embryonnaire. C'est la première théorie communiste, plus de 50 ans avant celle de Karl Marx.

---

1) Le célèbre Drouet, qui avait reconnu Louis XVI à Varennes.

## BIBLIOGRAPHIE

DOMMANGER (Maurice), *Pages choisies de Babeuf* (Paris, 1935. In-8°, XI, 330 p.).

WALTER (Gérard), *Babeuf (1760-1797) et la conjuration des égaux* (Paris, 1937. In-8°, 262 p.).

\*\*

### Documents relatifs à Babeuf et à ses rapports avec son pays natal

*Acte de baptême de Babeuf.* — Registre paroissial de l'église Saint-Nicaise de Saint-Quentin.

« Le vingt quatre de novembre mil sept cent soixante a été batisé... François Noël né hier de légitime mariage de Claude Babu, employé des fermes du Roy au faubourg de Saint-Martin de la ville de Saint-Quentin et de Marie Catherine Ancherset... ».

Arch. Aisne, registres paroissiaux.

*Jugement du tribunal criminel de l'Aisne libérant Babeuf sous caution* (18 juillet 1794).

« Vu par le tribunal la nouvelle pétition de Camille Babeuf, retenu en la maison de justice près ce tribunal, tendant à être élargi provisoirement sous caution... considérant que, déjà, le pétitionnaire, par de cinq instances extraordinaire, a subi une détention beaucoup plus longue que celle exigée pour parvenir à un jugement définitif ; que l'état actuel de l'instruction présente encore un obstacle à ce que l'acte d'accusation soit dressé... (En effet Babeuf avait eu des co-accusés qui avaient été acquittés par le tribunal de la Somme. Seul Babeuf, avait été condamné à 20 ans de fers et seul, il avait été renvoyé devant le tribunal de l'Aisne. Celui-ci se demandait s'il devait instruire contre lui uniquement ou contre tous les accusés primitifs. Il devait donc en référer à l'autorité supérieure, ce qui allait faire durer la procédure de Babeuf)... par là, il se trouverait, en quelque sorte, assujetti à une peine provisoire, qui ne serait pas réparable, en définitif, s'il était jugé innocent. *Le tribunal ordonne que Camille Babeuf sera... élargi et mis en liberté provisoirement sous les cautions par lui offerts, lesquels feront leur soumission au greffe... de le représenter à toutes réquisitions de justice... ».*

Il est intéressant de voir à quel point, en pleine période de grande terreur, le tribunal criminel de l'Aisne a un très grand souci de respecter la liberté individuelle. Pourtant, comme fonctionnaire public révoqué dans l'exercice de ses fonctions, Babeuf tombait sous le coup de la loi des suspects du 17 septembre 1793. Il faut noter que le théoricien socialiste était

toujours sous le régime de la liberté provisoire quand il fut emprisonné une seconde fois du 5 février au 18 octobre 1795 et une troisième fois du 10 mai 1796 à son exécution le 27 mai 1797, mais alors pour des causes politiques et non plus de droit commun.

Arch. Aisne L 2413.

*Arrestation de Pottofeux, ancien Procureur général syndic (= Préfet) de l'Aisne, comme complice de Babeuf, sur l'ordre du ministre de la police Cochon.*

« 3 prairial an IV (22 mai 1796)

Le Ministre de la police générale de la République au... commissaire du Pouvoir Exécutif près l'administration du Département de l'Aisne (= Préfet).

Je vous adresse, Citoyen, un arrêté du Directoire Exécutif, qui ordonne l'arrestation du Citoyen 'Potaufeu, prévenu d'être complice de Babeuf et autres conspirateurs contre la Constitution de 1795. Je n'ignore pas que les conjurés avoient des correspondances et des complices dans votre département...

Signé : *Cochon*

Arch. Aisne L 617.

G. DUMAS,  
*Directeur des Archives  
de l'Aisne.*

---

